



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2022

Était présent : Sabine DOMS, Laure BERNARD, Frédéric BON, Jean-Paul BOISSARD, Frédéric GUITON, Jean-Pierre JAUNET, Rémy PLISSONIER, Denis QUEILLE.

Était absent excusé : Philippe BILLET

Était absente : Cyril CAVILLON et Nathalie RICHON

M. Philippe BILLET a donné procuration à Madame la Maire.

Début de séance : 20 h 11.

➤ Le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

➤ Appel à manifestation d'intérêt : résultats (documents joints).

L'appel a été fait le 5 octobre 2022. Seule la CNR a répondu pour la mise en place d'un poste de livraison. Celle-ci propose une réserve de 100 € par an à partir de l'accord des travaux, jusqu'à l'entrée en exploitation. Au-delà de cette date, cette somme sera fixée à 600 par an.

Après délibération, le résultat du vote donne : 1 vote contre, 2 abstentions et 6 votes pour.

Une délibération est également demandée pour le passage sur la M57 (convention comptable). Le passage n'est pas approuvé pour cette année.

➤ Tarif de salle des fêtes.

Les frais pour la salle des fêtes se chiffrent à hauteur de :

- Électricité : environ 130 KW/h par week-end de consommation, soit actuellement 20 à 25 € TTC (hausse de 19 % depuis 2019 sous tarif réglementé).
- Chauffage : La consommation est difficile à estimer, car il n'y a pas de sous-compteur spécifique à la salle des fêtes. Toutefois, depuis 2019, le tarif du gaz propane a augmenté de 87 %. On est passé de 1087 € la tonne de gaz à 2031 € la tonne. À savoir qu'en 2019 on a consommé pour 10 527 € de gaz, soit 9,7 tonnes pour chauffer la mairie, l'école, la cantine et la salle des fêtes. En 2020 aucune location n'a été enregistrée à cause du COVID et on a consommé pour 6 796 €, soit 6,17 tonnes de gaz. On peut en déduire que les locations de la salle des fêtes peuvent représenter environ 3,5 tonnes de gaz, soit au tarif actuel 7 000 €.
- Nettoyage de la salle : 120 heures par an, soit 2000 € par an.
- APAVE : 180 € par an.
- VEOLIA: 200 € par an.
- Frais de sécurité : Cela comprend le changement du groupe de désenfumage (2500 €), plus le renouvellement de matériel électrique (BAES, Ambiance, Interdifférentiel tétrapolaire, parafoudre, etc.) sont des investissements sur 10 ans qui représentent 450 € par an.

- Frais divers : Les petites réparations telles que les vannes de coupure, les fuites d'eau, les mécanismes de WC, les abattants de WC, la douchette de la plonge, l'entretien du lave-vaisselle, le dépannage plonge, les travaux de peinture et de serrurerie, etc. représentent entre 500 à 700 par an.

Si l'on fait l'addition de tous ces frais annuels, on arrive à une facture de 10 450 € par an à laquelle on ajoute 20 à 25 € d'électricité par location.

Il est envisagé de facturer la location de la salle à un tarif différent selon la date de location. Celui-ci serait plus élevé entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> avril.

Il est également envisagé d'installer un sous-compteur spécifique à la salle des fêtes.

Le tarif retenu pourrait être de 300 € ou 400 €. Il est décidé de contacter les entreprises pour l'installation sous compteur avant l'application de la nouvelle tarification.

➤ Modification de contrat de 2 salariés.

Le conseil est informé que depuis la rentrée scolaire, Sonia DUBOIS consacre 5 heures de plus par semaine dans la réalisation de ses tâches. Après délibération, il est convenu d'octroyer à Sonia DUBOIS une hausse de son temps de travail de 15 heures par mois.

Décision approuvée à l'unanimité.

Le conseil est informé également que François CREUZET a passé avec brio le concours de l'administration catégorie B. Après délibération, il est convenu de passer M. François CREUZET d'un poste d'agent technique à un poste de technicien territorial niveau 5, catégorie B en reconnaissance de sa formation.

Décision approuvée à l'unanimité et applicable début 2023.

➤ Subvention à Devrouze Association.

Devrouze Association a fait l'avance de trésorerie (520 €) pour le repas des anciens préparé par M. VELI. Cette somme sera restituée à l'association au titre d'une subvention exceptionnelle.

Décision approuvée à l'unanimité.

➤ Vente de terrain sur la commune — proposition du propriétaire.

Le conseil est informé qu'un propriétaire privé cherche à vendre du terrain. Après délibération, le conseil décide de se rapprocher du propriétaire pour lui faire une offre d'acquisition sur une partie de ses terrains.

➤ Informations et questions diverses.

Un des membres du conseil suggère de couper un arbre (tilleul) place de la mairie, car celui-ci obstrue par ses racines l'écoulement vers la microstation des sanitaires de la cantine et défonce le revêtement goudron. De plus, l'installation d'un regard intermédiaire sur cet écoulement permettra de mieux entretenir les écoulements de la cantine qui posent régulièrement problème. La proposition est approuvée.

La séance est levée à 22 h 11.

